

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 mars 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Pierre, Mme Franclet

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Pietri



Délibération n° 2023-III-01 du 10 mars 2023

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DÉPARTEMENTAL – CULTURE, ART ET PATRIMOINE 2023-2030

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

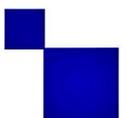
Vu sa délibération n°2022-XII-50 du 15 décembre 2022 relative à l'art et la culture pour valoriser l'espace public et aller vers tous les publics,

Vu le rapport de son président,

La quatrième commission consultée,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Plan Culture, Art et Patrimoine 2030 (CAP 2030) en Seine-Saint-Denis pour la période 2023-2028, dont le projet est ci-annexé ;



- DIT que le règlement des aides d'investissement départementales du plan pluriannuel d'investissement culture et patrimoine sera proposé à l'adoption de sa Commission permanente.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.